

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE  
CULTURES COMMERCIALES DE LA  
RÉGION  
DE SAINT-HYACINTHE ET DE L'ESTRIE**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
LE JEUDI 26 FÉVRIER 2009  
AU CASTEL & SPA CONFORT  
GRANBY**

---

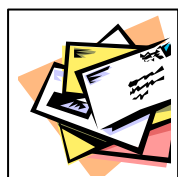
## TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation	3
Ordre du jour proposé	4
Avis de convocation et ordre du jour - Plan conjoint	5
Procédure des assemblées délibérantes	6
Procès-verbal de l'AGA du 28 février 2008	8
Rapport d'activités 2008	20
Rapport financier annuel au 31 décembre 2008	23
Conseil d'administration – répertoire du territoire	35
Procès-verbal de l'AGA du Plan conjoint du 28 février 2008	36
Procédure nomination des déléguées et substituts au Plan conjoint	40
Nomination des délégués et substituts pour l'AGA de la FPCCQ	41
Résolutions	42
Liste des municipalités et des administrateurs par secteur	46

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES  
COMMERCIALES  
DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE ET DE L'ESTRIE**  
3800, BOUL. CASAVANT OUEST - SAINT-HYACINTHE, J2S 8E3  
TÉLÉPHONE : 450 774-9154 - TÉLÉCOPIEUR : 450 778-3797

---

Le 10 février 2009



# Avis de convocation

À TOUS LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES  
DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE ET DE L'ESTRIE

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, qui se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

**LE JEUDI 26 FÉVRIER 2009, À COMPTER DE 9 HEURES (INSCRIPTION)  
AU CASTEL & SPA CONFORT DE GRANBY  
901, rue Principale, Granby**

Un repas vous sera offert au coût de 10 \$ par personne.

Sylvain Pion  
Président

Julie Robert  
Secrétaire-trésorière

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 9 h 00 InSCRIPTION
- 9 h 30 1. Ouverture de la rencontre;  
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;  
3. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes;  
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;  
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 28 février 2008;  
6. Mot du président;
- 10 h 00 7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2008;  
8. Présentation et adoption des états financiers 2008;  
9. Nomination d'un vérificateur des livres;  
10. Élection des administratrices et administrateurs;  
(5 postes en élection des secteurs : Beau Vallon, Rouville, Rivière Noire / Quatre Cantons, Des Frontières / Haut Yamaska et Vallée du Richelieu);  
11. Allocution de monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ);
- 14 h 00 12. Ajournement pour le dîner et pour l'AGA du Plan conjoint;  
13. Réouverture de la réunion;  
14. Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ (partie syndicale);
- Résolutions** 15. Modification des prélevés au plan conjoint;  
16. Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine;  
17. Règlement sur la déclaration obligatoire des superficies en blé;  
18. Élargissement du plan conjoint;  
19. Résolutions des productrices et producteurs;
- 16 h 00 20. Allocution de madame Manon Côté, membre du comité exécutif à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe;  
21. Divers;
- 16 h 30 22. Levée de l'assemblée.

*Note :* Une seule invitation est expédiée par ferme. S.V.P. bien vouloir aviser vos associés, conjoint/e et les jeunes de la relève. Ils sont tous invités.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES  
COMMERCIALES  
DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE ET DE L'ESTRIE**

3800, BOUL. CASAVANT OUEST - SAINT-HYACINTHE, J2S 8E3  
TÉLÉPHONE : 450 774-9154 - TÉLÉCOPIEUR : 450 778-3797

---

Le 10 février 2009

À TOUS LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE ET DE L'ESTRIE, **VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT**, PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SE TIENDRA :

**LE JEUDI 26 FÉVRIER 2009, VERS 13 HEURES  
AU CASTEL & SPA CONFORT DE GRANBY  
(901, rue Principale, Granby)**

**Ordre du jour proposé**

1. Ouverture de la rencontre;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du Plan conjoint du 28 février 2008;
6. Lecture et adoption des règlements de procédure de nomination des délégués et substituts au Plan conjoint;
7. Nomination des délégués et des substituts;
8. Levée de l'assemblée.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie Robert  
Secrétaire-trésorière

*Note : Une seule invitation est expédiée par ferme. S.V.P. bien vouloir aviser vos associés, conjoint/e et les jeunes de la relève. Ils sont tous invités.*

## Procédure des assemblées délibérantes

### **1- LE DROIT DE PAROLE**

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demandent la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

### **2- LES PROPOSITIONS**

- A) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- B) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le membre rédige la proposition et la remet au secrétaire qui en fait la lecture à l'assemblée.
- C) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### **3- LE DEBAT**

- A) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- B) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- C) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- D) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- E) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement; mais, un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si, le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- F) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- G) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

**4- LE VOTE**

- A) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- B) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- C) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des membres ne réclame le vote par bulletins secrets.
- D) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

**5- QUESTION DE PRIVILEGE**

- A) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- B) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- C) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

**6- POINT D'ORDRE**

- A) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- B) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- C) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

---

---

**PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ANNUELLE**

**TENUE LE 28 FÉVRIER 2008**

---

---

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, tenue le 28 février 2008, à compter de 9 h 30 à l'Érablière la Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby.

## PRÉSENCES

À l'ouverture de la rencontre quelque 85 producteurs étaient présents.

### 1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Ghislain Beauchemin, procède à l'ouverture de la rencontre sur proposition de monsieur Alain Gervais, appuyée par monsieur Christian St-Jacques. Le président souhaite la bienvenue aux producteurs et souligne la présence de madame Murielle Cadieux, secrétaire de direction et de monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ).

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation, lu par la secrétaire, est accepté sur proposition de madame Jocelyne Deswarte et appuyée par monsieur Luc Choquette.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

La secrétaire procède à la lecture de la procédure des assemblées délibérantes présentée dans le cahier des participants. La procédure, telle que lue, est adoptée sur proposition de monsieur Gaétan Phaneuf et appuyée par monsieur Normand Teasdale.

### 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour modifié est adopté sur proposition de madame Lise Tremblay et appuyée par monsieur Albert Noël.

- |         |  |
|---------|--|
| 9 h 00  | Inscription  |
| 9 h 30  | 1. Ouverture de la rencontre;  |
|         | 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;   |
|         | 3. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes;  |
|         | 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;   |
|         | 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 février 2007;   |
|         | 6. Mot du président;   |
| 10 h 00 | 7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2007;   |
|         | 8. Présentation et adoption des états financiers 2007;   |
|         | 9. Nomination d'un vérificateur des livres;  |
|         | 10. Élection des administratrices et administrateurs (Postes en élection des secteurs : <i>Vallée Dorée, Venise, Bas-Richelieu et Maské</i> ); |

11. Allocution de monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ);
12. Ajournement pour le dîner et pour l'AGA du Plan conjoint;
- 14 h 00 13. Réouverture de la réunion;
14. Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ (partie syndicale);
15. Modification du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec pour inclure comme produit visé le grain consommé à la ferme;
16. Maintien du prélevé de 0,15 \$/t pour le recours en droits compensateurs et antidumping;
17. Modification du Règlement sur la mise en marché des grains afin d'y ajouter des clauses quant à la protection contre les défauts de paiement des grains entreposés et des grains de semence;
18. Résolutions des productrices et producteurs;
- 16 h 00 19. Allocution de madame Manon Côté, membre du conseil exécutif à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe;
20. Divers;
- 16 h 30 21. Levée de l'assemblée.

## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 FÉVRIER 2007**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 février 2007 est accepté sur proposition de monsieur Gérard Beauchemin et appuyée par monsieur Alain Beaudry.

## **6. MOT DU PRÉSIDENT**

Le président remercie les producteurs présents de s'être déplacés pour cette rencontre. Il remercie tous les producteurs qui se sont impliqués de près ou de loin au syndicat. Sans l'importance de cet appui des producteurs dans nos représentations auprès des paliers de gouvernement, les dossiers n'avancent pas avec autant de succès. Il tient aussi à rappeler aux producteurs que le syndicat croit en l'application de bons outils de mise en marché, mais après une réflexion approfondie des impacts et des gains espérés.

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007**

La secrétaire fait la lecture du rapport d'activités du syndicat, document présenté dans le cahier des participants. Le document écrit est accompagné d'une présentation électronique relatant les actions des producteurs en photos. Le rapport est accepté sur proposition de madame Jocelyne Deswarte et appuyée par monsieur Luc Choquette.

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2007**

La lecture des états financiers est faite par la secrétaire. Les états financiers sont adoptés sur proposition de monsieur Luc Fontaine et appuyée par monsieur Germain Chabot.

## 9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DES LIVRES

Il est proposé par monsieur Philippe Véronneau et appuyé par monsieur Gérard Beauchemin et unanimement résolu que soit nommé vérificateur des livres du syndicat, le Service de comptabilité et fiscalité de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe pour l'exercice financier 2008.

## 10. ÉLECTION DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Les procédures d'élections sont énoncées par le président. Il est ensuite proposé par madame France Beaudry et appuyé par madame Jocelyne Deswarte, il est unanimement résolu que soit ouverte la période d'élections, que madame Manon Côté soit nommée présidente d'élections et que madame France Bourgeois soit nommée scrutatrice d'élections, madame Julie Robert secrétaire d'élections et que le vote se fasse siège par siège à main levée.

### Secteur Vallée Dorée

Il est proposé par monsieur Gérard Beauchemin et appuyé par monsieur Yvan Michon de nommer **monsieur Christian Overbeek** au poste d'administrateur pour le secteur Vallée Dorée. Il n'y a pas d'autres mises en nomination et comme il accepte, le président d'élections le déclare élu.

### Secteur Venise

Il est proposé par monsieur Luc Choquette et appuyé par monsieur Pol Petit de nommer **monsieur François Guay** administrateur pour le secteur Venise. Il n'y a pas d'autres mises en nomination et comme il accepte, le président d'élections le déclare élu.

### Secteur Bas-Richelieu

Il est proposé par monsieur Alain Gervais et appuyé par monsieur Germain Chabot que soit nommé **monsieur Ghislain Beauchemin** administrateur pour le secteur Bas-Richelieu. Il n'y a pas d'autres mises en nomination et comme il accepte, le président d'élections le déclare élu.

### Secteur Maska

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard et appuyé par monsieur Roger Chicoine que soit nommé **monsieur Pascal Bernier**, administrateur du secteur Maska.

Il est ensuite proposé par monsieur Normand Teasdale et appuyé par monsieur Gérard Beauchemin de clore la période d'élections.

Le président de l'assemblée, monsieur Ghislain Beauchemin, fait la présentation des membres de l'exécutif : messieurs Sylvain Pion, Christian St-Jacques, Alain Gervais et Patrice Dion et demande à l'assemblée une bonne main d'applaudissement aux administrateurs pour le travail fourni durant l'année.

## **11. ALLOCUTION DE MONSIEUR CHRISTIAN OVERBEEK, PRÉSIDENT DE LA FPCCQ**

Monsieur Overbeek présente les principaux dossiers traités par la fédération provinciale au cours de la dernière année. Les principaux sujets sont :

1. Situation générale du secteur
2. Commission Pronovost
3. ASRA et FADQ
4. Programmes fédéraux
5. Service de mise en vente en commun du blé
6. Système de Recueil et Diffusion de l'information (SRDI)
7. Développement des marchés
8. Information sur les marchés
9. Renouvellement du prélevé de 0,15 \$/t
10. Élargissement du Plan conjoint
11. Modifications aux garanties de paiement.

## **12. AJOURNEMENT POUR LE DÎNER ET POUR DE L'AGA DU PLAN CONJOINT**

La rencontre est ajournée pour la tenue l'AGA du Plan conjoint sur proposition de monsieur Christian St-Jacques et appuyée par monsieur Marc-André Chagnon.

## **13. RÉOUVERTURE DE LA RÉUNION**

Sur proposition de monsieur Pascal Bernier et appuyée par monsieur Martin Paquette, il est résolu la réouverture de la réunion à 13 h 15.

## **14. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'AGA DE LA FPCCQ (partie syndicale)**

Monsieur Ghislain Beauchemin rappelle la procédure de nomination des délégués et substituts à la partie syndicale.

Sur proposition de monsieur Gérard Beauchemin et appuyée par monsieur André Bergeron, il est unanimement résolu de nommer le conseil d'administration du syndicat, de même que messieurs Rock Charland, Germain Chabot et Gilles Boivin.

## **15. MODIFICATION DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC POUR INCLURE COMME PRODUIT VISÉ LE GRAIN CONSOMMÉ À LA FERME**

**Considérant** que la FPCCQ a présenté son plan d'action pour l'élargissement du Plan conjoint;

Sur motion dûment proposée par monsieur Jean Asnong et appuyée par monsieur Alain Gervais, il est majoritairement résolu que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

- ? qu'elle reprenne les démarches d'élargissement du Plan conjoint tel qu'inscrit dans son plan d'action présenté lors de sa tournée des AGA.

**16. MAINTIEN DU PRÉLEVÉ DE 0,15 \$/T POUR LE RECOURS EN DROITS COMPENSATEURS ET ANTIDUMPING**

**Considérant** que le paiement pour les droits compensateurs se terminera vers la fin de l'année;

**Considérant** que depuis plusieurs années, la recherche et le développement ont le même financement et qu'il ne répond plus au besoin actuel de la recherche;

**Considérant** la mise en place de divers projets;

Sur motion dûment proposée par monsieur Germain Chabot et appuyée monsieur Daniel Racine, il est majoritairement résolu, que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

- ✍ De maintenir le prélevé de 0.15 \$/t jusqu'en juillet 2009.

**17. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA MISE EN MARCHÉ DES GRAINS AFIN D'Y AJOUTER DES CLAUSES QUANT À LA PROTECTION CONTRE LES DÉFAUTS DE PAIEMENT DES GRAINS ENTREPOSÉS ET DES GRAINS DE SEMENCE**

**Considérant** que la garantie de paiement n'est effective que pour le grain livré et non pour le grain entreposé;

**Considérant** que le grain n'est protégé que dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison à l'acheteur;

**Considérant** que de plus en plus de contrats sont différés et comportent plusieurs dates de livraisons, amenant un paiement final qu'à la dernière livraison ou à une date prédéterminée par ce contrat;

Sur motion dûment proposée par monsieur Claude Dupont et appuyée par monsieur Sylvain Tétreault, il est unanimement résolu que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

## Grains entreposés

- ? de mettre en place des documents standards et obligatoires de consignation et d'entreposage
- ? d'assurer un suivi de l'entreposage et de consignation par la Régie

## Semences

- ? d'étudier la possibilité d'implanter dans la convention des délais de paiement après livraison et des bons de garantie en fonction des volumes livrés.

**18. RÉOLUTIONS DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS****PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

**Considérant** que l'UPA, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ont signé, en 2006, une entente de principe sur la fiscalité agricole municipale et le remboursement des taxes foncières;

**Considérant** qu'à la suite de cette entente, le MAPAQ a mis en place un Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour freiner la croissance du fardeau fiscal des exploitations agricoles et pour simplifier les démarches administratives pour les agriculteurs;

**Considérant** qu'avec le nouveau programme, les producteurs ne voient plus le détail du calcul qui détermine le montant du crédit de taxes;

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Deswarte et appuyée par monsieur Pascal Bernier, il est unanimement résolu, que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

- ? que le gouvernement du Québec et particulièrement le MAPAQ et le MAMR fournissent à tous les producteurs le détail du calcul du crédit lors de l'envoi d'une lettre intitulée *L'état de situation* par le MAPAQ.

**PROBLÈME DE CERFS SUR LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE**

**Considérant** que l'on retrouve à certains endroits un nombre élevé de cerfs à l'intérieur des zones 4, 5 et 6 présentent en Estrie, causant ainsi une augmentation de la déprédation et des accidents routiers;

**Considérant** que les dommages causés aux récoltes, aux vergers, sans compter les accidents routiers en particulier, n'ont aucunement diminué malgré les efforts visant à augmenter le prélèvement dans ces zones;

**Considérant** la mise en place de permis spéciaux SEG (sécurité-enseignement-gestion) pour la saison de chasse 2006 et 2007 afin de pallier à la surpopulation de cerfs en Montérégie pour les zones 5 et 8 Est a semblé efficace;

**Considérant** que les dommages causés aux récoltes ne sont pas remboursés aux producteurs car la récurrence de ceux-ci les rendent non éligibles aux programmes d'assurance agricole;

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Racine et appuyée par monsieur René Poirier, il est unanimement résolu, que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et à la Confédération :

? De poursuivre le travail visant à réduire le cheptel de cerfs dans la région de l'Estrie, notamment en :

mettant en place le même permis spécial SEG (sécurité-enseignement-gestion), qui permet un abattage de deux cerfs par chasseur et ce, tant et aussi longtemps que le cheptel de cerfs ne sera pas optimal dans ces zones, comme en Montérégie;

? De participer à la prochaine consultation publique concernant le futur plan de gestion du cerf (2009-2014);

? De poursuivre le travail provincial de représentation visant à mettre en place rapidement un programme de compensation pour les pertes récurrentes que subissent les producteurs agricoles aux prises avec une surpopulation de cerfs.

## SAUVAGINE ET EFFAROUCHEMENT

**Considérant** les dommages récurrents faits sur les terres agricoles (lors des semis, dans les champs de graminées et les luzernières) et le peu de moyens pour contrer ce problème;

**Considérant** que le programme d'assurance récolte, actuellement en place, ne couvre pas les premiers 20 % de dommages dus à la déprédation de la sauvagine;

**Considérant** que le programme s'applique seulement qu'à partir d'une superficie de un hectare et qu'il y a au moins 10 % de dommage, l'avis de dommage devient recevable par La Financière agricole du Québec;

**Considérant** que les critères du programme sont complexes et ne permettent pas la compensation pour l'ensemble des dommages si ceux-ci ne sont pas contigus;

**Considérant** l'importance du programme d'effarouchement actuellement en place, même si les dates d'effarouchement ne coïncident pas toujours avec les périodes de présence des oiseaux;

Sur motion dûment proposée par monsieur Jean Asnong et appuyée par monsieur Jacques Pelletier, il est unanimement résolu que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et à la Confédération :

- ? De demander que le programme mis en place compense à 100 % les superficies affectées sans superficie minimale et autres conditions dès 2008;
- ? De maintenir le programme d'effarouchement et de prévoir davantage de personnes à l'effarouchement dans le plan de gestion de la sauvagine;
- ? D'ajuster la période d'effarouchement à celle de la présence des oiseaux.

## COÛT DE PRODUCTION RÉEL

**Considérant** que plusieurs producteurs de cultures commerciales ont de la difficulté à faire la différence entre le coût de production réel et le prix stabilisé;

**Considérant** que plusieurs producteurs ont de la difficulté à comprendre pourquoi leur propre coût de production est beaucoup plus haut que le prix stabilisé et par le fait même ils semblent si peu performants;

**Considérant** que plusieurs intervenants dans le secteur des grains (acheteurs, négociants, utilisateurs, fonctionnaires du MAPAQ ou de La Financière agricole, producteurs agricoles de d'autres productions, citoyens ...) prétendent, qu'avec un prix de vente comme le maïs à 185 \$ la tonne par exemple, que nous réalisons de bons profits, mais qu'en réalité nous sommes très loin de nos coûts de production et que nous encaissons une perte;

Sur motion dûment proposée par monsieur Gaétan Phaneuf et appuyée par monsieur Luc Bernier, il est unanimement résolu, que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et à la FADQ :

- o de produire un coût réel de production des différents types de grains stabilisés;
- o que ces coûts soient inscrits sur les différents rapports de la FPCCQ et sur le « tableau résumé d'informations administratives et économiques » de La Financière agricole juste au-dessus de la ligne intitulée « Revenu stabilisé ».

**MODALITES DE PRISE EN COMPTE A L'ASRA DES SOMMES VERSEES PAR LES PROGRAMMES FEDERAUX INDEMNITE POUR COUT DE PRODUCTION (ICP) ET AIDE AU DEMARRAGE D'AGRI-INVESTISSEMENT (AI)**

- Considérant** que La Financière agricole prend en compte, dans l'administration des régimes de l'ASRA, les montants versés par l'intermédiaire des programmes fédéraux Indemnité pour coût de production (ICP) et aide au démarrage d'Agri-Investissement (AI);
- Considérant** que ces programmes sont individuels, dotés de plafonds et incluent toutes les productions effectuées sur l'entreprise (*wholefarm*), sauf la gestion de l'offre;
- Considérant** que l'aide offerte par ces programmes est calculée en fonction de la moyenne des VNA générées au cours des années 2000 à 2004, alors que l'arrimage à l'ASRA est effectué sur la totalité des unités assurées en 2007, sur la base des VNA théoriques des modèles d'ASRA;
- Considérant** que pour de nombreuses entreprises, les volumes de production de ces périodes diffèrent;
- Considérant** que la variation des volumes de production peut se traduire par une diminution significative des VNA pour une entreprise donnée, advenant le cas où la croissance de l'entreprise donne lieu à une disproportion entre les revenus et les dépenses admissibles au calcul des VNA;
- Considérant** que les sommes versées à ce jour pour l'aide au démarrage d'Agri-Investissement s'élèvent à seulement 2,63 % des VNA, alors que le versement final pour atteindre 3,2 % n'est attendu que plus tard en 2008;
- Considérant** que la contribution d'aide au démarrage d'Agri-Investissement est composée exclusivement d'argent fédéral, à laquelle aucune contrepartie de la province ou des producteurs n'est associée;

Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Beaudry et appuyée par monsieur Luc Bernier, il est unanimement résolu, que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et à la Confédération :

- de limiter, pour l'année d'assurance 2007, la récupération en ASRA aux montants réellement versés par le volet aide au démarrage d'Agri-Investissement, soit 2,63 % des VNA;
- de ne pas multiplier par 3/2 les sommes versées pour le volet aide au démarrage d'Agri-Investissement, puisque aucune contrepartie de la province ou des producteurs n'y est associée;

- sur une base individuelle, faire en sorte que dans le cadre de l'arrimage entre l'ASRA et les programmes ICP et le volet aide au démarrage d'Agri-Investissement, les sommes retenues aux assurés ne soient pas plus élevées que les montants préalablement reçus par l'intermédiaire de ces programmes, ce qui implique :
  - ↳ un ajustement pour l'application des plafonds et;
  - ↳ un ajustement pour le calcul des volumes sur la base desquels les aides sont calculées.

### **SERVICE DE MISE EN VENTE DU BLÉ**

- Considérant** que plusieurs producteurs se questionnent sur les résultats et les performances de l'agence de vente obligatoire du blé humain;
- Considérant** que les besoins et les enjeux du secteur changent constamment, ex. : Les Moulins de Soulange;
- Considérant** qu'il est très important de s'assurer que les producteurs appuient encore l'agence de vente obligatoire;

Sur motion dûment proposée par monsieur Clément Leblanc et appuyée par monsieur Yvan Beaulieu, il est résolu que les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

- ? De tenir un vote sur le maintien de l'agence de vente sous sa forme obligatoire, au plus tard en février 2009. Un vote tenu par un organisme indépendant auprès de tous les producteurs qui ont commercialisé du blé par l'entremise de l'agence de vente depuis le début de celle-ci.

### **REJETE A LA MAJORITE**

#### **19. ALLOCUTION DE MADAME MANON CÔTÉ, MEMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF À LA FÉDÉRATION DE SAINT-HYACINTHE**

Madame Manon Côté nous brosse brièvement un tableau des principaux dossiers travaillés par la Fédération régionale durant l'année, plus particulièrement sur la souveraineté alimentaire et du projet de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, du contrat social pour la prévention de la marijuana sur les terres agricoles, de la ligne hydrique le long de la rivière Richelieu à la hauteur de St-Jean-sur-Richelieu, les éoliennes ainsi que du projet de pipeline avec Ultramar.

#### **20. DIVERS**

Aucun point n'est discuté dans le divers.

## **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est unanimement résolu de lever l'assemblée sur proposition de monsieur Alain Gervais et appuyée par monsieur Normand Teasdale.

---

Président

---

Secrétaire

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

## IDENTIFICATION DES ENJEUX REGIONAUX

À la suite de la demande de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec à demander à chacun de ses syndicats régionaux de réaliser un portrait des forces et faiblesses du secteur des grains, le syndicat a travaillé fort afin d'identifier les enjeux régionaux. Ce portrait a été réalisé en collaboration avec les bureaux de la FADQ et du MAPAQ. En effet, les résultats de la recherche, au niveau provincial, auront notamment permis de définir les besoins en matière de soutien technique et financier, d'orienter le développement futur de la production locale ainsi que de promouvoir les retombées du secteur pour la région. En région, le conseil d'administration a tenu une rencontre uniquement sur le sujet et des représentants de la FADQ et du MAPAQ étaient présents. Enfin, le comité exécutif a rencontré le MAPAQ à deux reprises afin de bien identifier les enjeux et de tenter de trouver des pistes de solutions régionales.

Les enjeux régionaux identifiés sont : l'environnement et l'agroenvironnement, la recherche et le développement ainsi que les services (*Internet haute vitesse, électricité triphasée (550 volts) et gaz naturel*). Le syndicat croit fermement que si des solutions sont trouvées pour ces enjeux, tout le milieu agricole à l'échelle provinciale trouvera son compte et verra une meilleure efficacité sur la ferme. Donc, les entreprises bénéficieront d'une hausse de la rentabilité et une diminution de la participation de l'État de part ses programmes de soutien du revenu.

## LA ROUTE 133 ET LES CAMIONS

Au printemps 2007, un comité de citoyens a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires afin de rendre la route 133 non accessible aux camions (no-truck) entre Mont-St-Hilaire et Saint-Denis-sur-Richelieu. Le syndicat a poursuivi les démarches entreprises en 2007 afin de conserver le statu quo sur le dossier.

## PROMOTION DE LA PROFESSION

Dans le cadre de l'**Activité Camp d'un jour**, mis sur pied par l'École professionnelle de St-Hyacinthe et la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, ce sont plus de 400 CD-ROM qui ont été distribués aux élèves participants.



Dans le cadre des **Portes ouvertes de l'UPA** le 7 septembre dernier, le syndicat était présent afin de promouvoir la profession chez un producteur de Upton.

## **MISE EN MARCHÉ ET INFORMATION**

Vos administrateurs ont poursuivi tout au long de l'année leur réflexion sur les outils de mise en marché nécessaires aux producteurs de cultures commerciales et sur leur amélioration.

### ***4 rencontres d'information***

#### **5 février 2008 à Sainte-Madeleine**

Ce sont plus de 105 participants qui ont entendu les conférences sur :

- ? Le service de mise en vente du blé et son fonctionnement avec Ramzy Yelda de la FPCCQ;
- ? Les marchés du grain avec les divers impacts de l'industrie des biocarburants et des pays exportateurs et importateurs de grains avec Patric Ménard de la FPCCQ;
- ? Le nouveau programme Cultivons l'avenir (Agri-Stabilité et Agri-Investissement) avec des professionnels de La Financière agricole du Québec;
- ? Le projet d'implantation de lisière verte à la Baie Missisquoi avec Richard Lauzier du MAPAQ.

#### **5 mars à Sherbrooke**

Cette rencontre a dû être annulée compte tenu d'une forte tempête de neige à l'échelle de la province.

- ? Le service de mise en vente du blé et son fonctionnement avec Ramzy Yelda de la FPCCQ;
- ? Les marchés du grain avec les divers impacts de l'industrie des biocarburants et des pays exportateurs et importateurs de grains avec Patric Ménard de la FPCCQ.

#### **2 avril 2008, visite de l'usine Éthanol GreenField.**

- ? Ce sont 52 personnes qui ont participé à la visite et qui ont rencontré le directeur général, monsieur Jean Roberge.

#### **8 décembre 2008 à Rougemont**

Ce sont 82 participants qui ont entendu les conférences sur :

- ? L'État des marchés, tendance des prix avec Nathalie Martel et Patric Ménard de la FPCCQ;
- ? Les outils de commercialisation des grains avec Réjean Prince, professeur agronome à l'ITA;
- ? La situation dans le blé avec Ramzy Yelda du SIM – Service d'information sur les marchés à la FPCCQ.

### ***Mobilisation***

Votre syndicat s'est aussi assuré, par la publication de notes aux délégués, de les tenir au courant des mobilisations et de leurs répercussions tout au long de l'année. L'information a bien circulé améliorant d'autant plus l'excellent travail de mobilisation de ses membres!

## ***Des réflexions***

Votre conseil d'administration s'est penché sur les questions de la bande riveraine et les nuisances dont le bruit. Les administrateurs ont aussi revu toute l'importance accordée aux rencontres d'information dont l'accent est mis sur l'état du marché des grains.

## **VIE SYNDICALE AU RÉGIONAL - IMPLICATION**

Les administrateurs, en siégeant avec assiduité à chaque conseil d'administration de leur syndicat de base, entretiennent le lien de confiance entre les administrateurs de ces syndicats et les représentants des autres spécialités. Ils peuvent ainsi informer leur secteur des revendications, réflexions, actions et gains des cultures commerciales et tenter des rapprochements avec les autres spécialités.

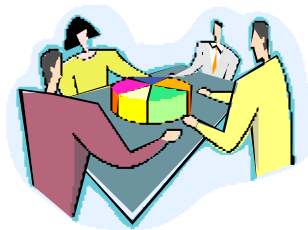
Appelé à siéger sur le conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe en tant que syndicat affilié, le syndicat participe ainsi à la prise de décisions dans les dossiers régionaux et peut ainsi faire valoir son point de vue sur les questions qui y sont débattues.

Quant à l'administrateur et l'observateur du secteur Estrie, ils siègent avec assiduité à chaque conseil d'administration de leur syndicat de base, entretiennent le lien de confiance entre les administrateurs des syndicats et les représentants des autres spécialités. Ils peuvent ainsi informer leur secteur des revendications, réflexions, actions et gains des cultures commerciales et tenter des rapprochements avec les autres spécialités. L'administrateur et l'observateur de l'Estrie s'assurent de leur côté de maintenir et de développer le lien avec la Fédération de l'Estrie en siégeant et participant à leurs instances. Enfin, le président et le premier vice-président siègent sur différents comités à la FPCCQ.

Pour s'assurer d'une plus grande cohésion dans les positions qu'il défend lors de l'assemblée générale annuelle provinciale, votre syndicat invitait les délégués à une rencontre préparatoire le matin même de l'assemblée générale annuelle tenue à Drummondville. Tous ont pu s'informer sur les points importants traités lors de l'AGA. Cette rencontre a favorisé une plus grande participation qu'à l'habitude de la part des délégués et substituts, soit de 76 personnes.

## **NOTRE PROPRE VIE SYNDICALE**

Nous avons tenu cinq réunions du conseil d'administration, dont deux sur l'identification des enjeux régionaux et huit réunions du conseil exécutif. Encore cette année, tous et chacun se sont bien impliqués et ont fait valoir leurs idées et opinions, rendant les réunions productives et efficaces.



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

## **AU 31 DÉCEMBRE 2008**

---























<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008 - 2009 ET RÉPERTOIRE DU TERRITOIRE</b>						
<b>(Le mandat des administrateurs est de trois ans)</b>						
Nom  (Date d'arrivée au syndicat)	Échéance du terme	Syndicats base	Nombre de délégués à nommer en atelier		Nombre de substituts à nommer en atelier	
			2008	2009	2008	2009
<b>Christian Overbeek</b> (Depuis le 14 mars 1990)	2011	Vallée Dorée	4	4	1	1
<b>Christian St-Jacques</b> ☞ (Depuis le 26 février 2002)	2009	Beau Vallon	5	5	1	1
<b>François Guay</b> (Depuis le 6 mars 1996)	2011	Venise	4	4	1	1
<b>Patrice Dion</b> (Depuis le 13 mars 1984)	2010	Bagot	4	4	1	1
<b>Alain Beaudry</b> ☞ (Depuis le 4 février 2003)	2009	Rivière Noire/ Quatre Cantons	4	4	1	1
<b>Sylvain Pion</b> ☞ (Depuis le 4 mars 1997)	2009	Des Frontières/ Haut Yamaska	3	3	1	1
<b>Alain Gervais</b> ☞ (Depuis le 24 février 2003)	2009	Vallée du Richelieu	2	2	1	1
<b>Claude Dupont</b> (Depuis le 6 mars 2001)	2010	Pré-Vert/ Des Rivières	6	6	0	0
<b>Denis Pion</b> ☞ (Depuis le 2 mars 1989)	2009	Rouville	3	3	1	1
<b>Martin Paquette</b> (Depuis le 23 février 2005)	2010	Provençal	4	4	1	1
<b>Ghislain Beauchemin</b> (Depuis le 6 mars 1996)	2011	Bas-Richelieu	3	3	1	1
<b>Marc-André Chagnon</b> (Depuis le 3 mars 1998)	2010	Ceinture Verte	2	2	1	1
<b>Pascal Bernier</b> (Depuis le 23 février 2005)	2011	Maska	3	3	1	1
<b>André Bergeron</b> (Depuis le 6 juin 2001)	2010	Estrie	2	2	1	1
Membres du C.A.			<u>14</u>	<u>14</u>	<u>13</u>	<u>13</u>
		<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

? Administrateurs sortants et rééligibles ☞

**PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ANNUELLE**

**TENUE LE 28 FÉVRIER 2008**

**POUR LES PRODUCTEURS VISÉS PAR**

**LE PLAN CONJOINT**

---

---

---

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie visés par le Plan conjoint, tenue le 28 février 2008, à compter de 13 heures à l'Érablière la Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby.

---

## **1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Monsieur Ghislain Beauchemin procède à l'ouverture de l'assemblée, sur proposition de monsieur Roger Leblanc et appuyée par monsieur Christian Overbeek.

## **2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Christian Overbeek et appuyé par monsieur Alain Gervais, que monsieur Ghislain Beauchemin soit nommé président d'assemblée.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation. Puis, il est proposé par monsieur Luc Fontaine et appuyé par monsieur Pol Petit, que soit accepté l'avis de convocation tel que reçu par le courrier.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par monsieur Marc-André Chagnon et appuyée par monsieur Clément Robert, l'ordre du jour de la présente assemblée est adopté tel que présenté au cahier. L'ordre du jour se lit comme suit :

- |         |    |  |
|---------|----|--|
| 13 h 00 | 1. | Ouverture de la rencontre;   |
|         | 2. | Nomination d'un président d'assemblée;   |
|         | 3. | Lecture et adoption de l'avis de convocation;  |
|         | 4. | Lecture et adoption de l'ordre du jour;  |
|         | 5. | Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du Plan conjoint du 15 février 2007;                               |
|         | 6. | Lecture et adoption des règlements de la procédure de nomination des délégué(e)s et substituts au Plan conjoint; |
|         | 7. | Nomination des délégué(e)s et des substituts;  |
| 14 h 00 | 8. | Levée de l'assemblée.  |

## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 15 FÉVRIER 2007**

La secrétaire en fait la lecture. Puis, sur motion dûment proposée par monsieur Luc Gendron et appuyée par monsieur Jean-Marc Ménard, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe de producteurs visés par le Plan conjoint, tenue le 15 février 2007, soit adopté tel que rédigé et présenté au cahier.

**6. LECTURE ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE LA PROCÉDURE DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS AU PLAN CONJOINT**

La secrétaire procède à la lecture de la procédure de nomination. Il est ensuite proposé par monsieur Gaétan Phaneuf et appuyé par monsieur Sylvain Tétreault, qu'elle soit acceptée telle que lue.

**7. NOMINATION DES DÉLÉGUÉ(E)S ET DES SUBSTITUTS**

On procède à la nomination des membres qui seront les délégués et substituts à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint provincial. Sur proposition de monsieur Alain Gervais et appuyée par monsieur Clément Robert, les délégués suivants sont acceptés par l'assemblée.

**DES FRONTIÈRES – HAUT YAMASKA**

Sylvain Pion, administrateur  
Urbain Swennen  
Robert Fournier  
Daniel Racine  
Claude Robert, substitut

**BAS RICHELIEU**

Ghislain Beauchemin, administrateur  
Jacques Pelletier  
Mario Pelletier  
Gilles Brouillard  
Andreas Illi, substitut

**RIVIÈRE NOIRE - QUATRE CANTONS**

Alain Beaudry, administrateur  
Jean-Marc Ménard  
René Poirier  
Daniel Noiseux  
Luc Bernier  
Jacques Leclair, substitut

**MASKA**

Pascal Bernier, administrateur  
Roger Chicoine  
Pierre Paré  
Yvan Cournoyer  
Michel Brouillard, substitut

**BEAU VALLON**

Christian St-Jacques, administrateur  
René Bernard  
Germain Chabot  
Manon Côté  
Gérard Beauchemin  
Gilles Desautels  
Réal Bernard, substitut

**ROUVILLE**

Denis Pion, administrateur  
Jocelyne Deswarte  
Roland Deswarte  
Philippe Remy  
Luc Choquette, substitut

### **BAGOT**

Patrice Dion, administrateur  
Gaétan Phaneuf  
Lise Tremblay  
Raynald Duhamel  
Daniel Pelletier  
Raymond Guilmain, substitut

### **CEINTURE VERTE**

Marc-André Chagnon, administrateur  
Luc Fontaine  
Camille Girouard  
Albert Noël, substitut

### **PROVENÇAL**

Martin Paquette, administrateur  
Gilles Gingras  
Conrad Riendeau  
Patrick D'Oosterlinck  
Philippe Bossiroy  
Rosario Massé, substitut

### **VENISE**

François Guay, administrateur  
Jean Asnong  
Pol Petit  
André Bogemans  
Marie-Josée Guay  
Martin Bellefroid, substitut

### **PRE-VERT - DES RIVIERES**

Claude Dupont, administrateur  
Florent Raymond  
Yvan Robert  
Mario Tétreault  
Sylvain Tétreault  
Johanne Van Rossum  
Réal Bessette, substitut

### **VALLÉE DORÉE**

Christian Overbeek administrateur  
Clément Leblanc  
Alain Jacquart  
Laurent Leblanc  
Michel Deblonde  
Yvan Beaulieu, substitut

### **VALLÉE DU RICHELIEU**

Alain Gervais, administrateur  
Clément Robert  
Marcel Benoît  
Claude Bousquet, substitut

### **ESTRIE**

André Bergeron, administrateur  
Gilles Boivin  
Rock Charland  
Roger Vaillancourt, substitut

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur motion dûment proposée par monsieur Albert Noël et appuyée par monsieur Luc Choquette, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée.

---

Président

---

Secrétaire

## PROCÉDURE DE NOMINATION DES DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS AU PLAN CONJOINT

Selon le règlement de division en groupes, la délégation est de un (1) délégué par quarante (40) producteurs et productrices assujettis au plan.

Nombre de producteurs et productrices :	Saint-Hyacinthe	2 215
	Estrie	287
	<b>Total</b>	<b>2 502</b>

Notre groupe a donc droit à 63 délégués. Ce nombre de délégués doit inclure le président et le vice-président du syndicat qui ne sont pas délégués de droit et un délégué de la région de l'Estrie.

En plus, vous devez nommer 13 substituts dont un (1) de la région de l'Estrie.

### PROCÉDURE

- 1- Les treize (13) administrateurs et administratrices du syndicat sont nommés délégué(e)s au plan conjoint. Les autres délégué(e)s et les délégué(e)s substituts sont choisis dans les syndicats de base et ce, proportionnellement au nombre de producteurs de cultures commerciales.
- 2- Les producteurs et productrices se réunissent en atelier, sous la présidence de l'administrateur de leur secteur, pour procéder à la nomination des délégué(e)s et des substituts selon la répartition établie.
- 3- Par la suite, lors du retour en assemblée plénière, l'assemblée générale entérine les mises en nomination des délégué(e)s et des substituts.

## NOMINATION DES DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS À L'AGA DE LA FPCCQ

L'assemblée doit élire la délégation pour l'Assemblée générale annuelle de la Fédération. Cette délégation est composée du président et du 1<sup>er</sup> vice-président de notre syndicat qui sont délégués d'office à la Fédération. En plus, la délégation est de un (1) délégué par cinquante (50) *MEMBRES* du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie, avec un maximum de 15 délégués.

Nombre de membres :	Saint-Hyacinthe	2 524
	Estrie	617
	<b>Total</b>	<b>3 141</b>

Notre syndicat a donc droit à 15 délégués, plus le président et le 1<sup>er</sup> vice-président, donc 17 délégués en tout. Nous pouvons également prévoir des substituts à notre délégation.

### PROCÉDURE

- 1- Les quatorze (14) administrateurs et administratrices du syndicat (incluant le président et le vice-président) sont nommés délégué(e)s à la l'AGA de la Fédération.
- 2- Les trois autres délégué(e)s et les substituts sont nommés par l'assemblée.









<b>LISTE DES MUNICIPALITÉS ET DES ADMINISTRATEURS PAR SECTEUR</b>
---

**1. HAUT YAMASKA (Sylvain Pion)**

Brigham  
Brome  
Bromont  
East Farnham  
Granby (ville + canton – partie nord  
de la Route 112)  
Lac Brome  
Saint-Alphonse  
Waterloo

**2. QUATRE CANTONS (Alain Beaudry)**

Granby (canton + ville – partie sud  
de la Route 112)  
Roxton Pond  
Saint-Joachim-de-Shefford  
Saint-Valérien-de-Milton  
Sainte-Cécile-de-Milton  
Shefford (canton)  
Warden

**3. MASKA (Pascal Bernier)**

Saint-Hugues  
Saint-Marcel-de-Richelieu  
Saint-Nazaire d'Acton  
Sainte-Hélène-de-Bagot

**4. BAGOT (Patrice Dion)**

Saint-Dominique  
Saint-Liboire  
Saint-Simon  
Secteurs de Saint-Hyacinthe :  
- Saint-Hyacinthe-le-Confesseur  
- Sainte-Rosalie  
et Saint-Hyacinthe

**5. BEAU VALLON (Christian St-Jacques)**

Saint-Damase  
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe  
Douville  
Saint-Pie  
Sainte-Madeleine  
Sainte-Marie-Madeleine

**6. RIVIÈRE NOIRE (Alain Beaudry)**

Acton Vale  
Roxton (canton)  
Roxton Falls  
Saint-Théodore d'Acton  
Sainte-Christine  
Upton

**7. BAS-RICHELIEU  
(Ghislain Beauchemin)**

Massueville  
Sorel - Tracy  
Saint-Aimé  
Saint-Louis  
Saint-Joseph-de-Sorel  
Saint-Ours  
Saint-Robert  
Sainte-Anne-de-Sorel  
Sainte-Victoire-de-Sorel

**8. VALLÉE DORÉE (Christian Overbeek)**

La Présentation  
Saint-Barnabé-Sud  
Saint-Charles-sur-Richelieu  
Saint-Hyacinthe (secteur  
Saint-Thomas-d'Aquin)

**9. VALLÉE DU RICHELIEU (Alain Gervais)**

Saint-Bernard-de-Michaudville  
Saint-Denis-sur-Richelieu  
Saint-Jude

**10. ROUVILLE (Denis Pion)**

Marieville  
Mont Saint-Hilaire  
Otterburn Park  
Richelieu  
Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Sainte-Angèle-de-Monnoir

**11. PROVENÇAL (Martin Paquette)**

Ange-Gardien  
Rougemont  
Saint-Césaire  
Saint-Paul-d'Abbotsford

**12. PRÉ-VERT (Claude Dupont)**

Mont Saint-Grégoire  
Saint-Alexandre  
Saint-Jean-sur-Richelieu (secteurs  
Saint-Athanase et Iberville)  
Sainte-Brigide-d'Iberville

**13. DES RIVIÈRES (Claude Dupont)**

Farnham  
Notre-Dame-de-Stanbridge  
Saint-Ignace-de-Stanbridge  
Sainte-Sabine

**14. DES FRONTIÈRES (Sylvain Pion)**

Bedford (ville + canton)  
Cowansville  
Dunham  
Frelighsburg  
Saint-Armand  
Stanbridge East

**15. VENISE (François Guay)**

Saint-Georges-de-Clarenceville  
Henryville  
Noyan  
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike River  
Saint-Sébastien  
Stanbridge-Station  
Sainte-Anne-de-Sabrevois  
Venise-en-Québec

**16. CEINTURE VERTE  
(Marc-André Chagnon)**

Beloil  
Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Saint-Marc-sur-Richelieu  
Saint-Mathieu-de-Beloil  
Saint-Roch-sur-Richelieu  
Mc Masterville

**17. Secteur Estrie (André Bergeron)**

